

# Assurance billet Europe

## Aperçu des prestations

## Prestations d'assurance en CHF

Frais d'annulation et frais de modification	max. 500.-
Prestation de service: Travel Hotline	
Prime	16.-

## Remarques importantes

- **Toutes les prestations sont sans franchise.**
  - L'assurance est valable en Europe.
  - Conclusion possible pour personnes ayant leur domicile permanent en Suisse, ainsi que les personnes domiciliées à l'étranger, dans la mesure où elles ont réservé leur voyage en Suisse.
  - Les sommes assurées maximales s'entendent par personne.

Les conditions générales d'assurance sur [www.cff.ch/assurances](http://www.cff.ch/assurances) s'appliquent.

Allianz Partners  
Richtiplatz 1  
8304 Wallisellen

Tél. +41 44 283 38 80

sbb.ch@allianz.com  
www.cff.ch/assurances



## Ergis d'annulation et de modification

Prise en charge du prix du billet en cas d'événements imprévisibles avant le voyage sur lesquels la personne assurée n'a aucune influence et qui empêchent ou entravent le départ ou l'exécution du voyage comme prévu, par exemple un accident ou une maladie des personnes assurées.

Si le voyage doit être modifié avant ou pendant sa réalisation en raison d'un événement couvert par l'assurance, Allianz remboursera tous les frais ou coûts supplémentaires facturés par un voyagiste.

## Service d'assistance téléphonique (Travel Hotline)

Informations sur la réglementation des voyages et conseil en cas de problèmes médicaux ou courants pendant le voyage.

## Procédure und cas de sinistre

Pour la procédure à suivre en cas de sinistre, veuillez vous référer aux informations contenues dans les CGA. Vous pouvez déclarer le sinistre rapidement et simplement sur [www.allianz-protection.com](http://www.allianz-protection.com)